

Concilier sa profession et sa vie privée



ACSER



Comment résoudre le dilemme des priorités entre sa vie professionnelle et personnelle ?

Voici le conseil donné à une personne ayant posé la question suivante :

"Mon patron m'oblige à faire des heures sup. non payées. Je souffre de cette situation depuis plus de 2 ans. A cause de cela, j'éprouve de grandes difficultés à me rendre à l'église tous les dimanches matin. Je suis inquiet de cette instabilité chronique concernant mon engagement dans mon église locale. Que dois-je faire ?"

Votre souci de donner une priorité à votre vie d'église (cela pourrait être à votre famille) est dans un sens louable : vous voulez vivre en accord avec vous-même.

Pour votre employeur, les priorités sont ailleurs.

Il y a conflit entre vos convictions et ses priorités.

Je vous conseille d'analyser la situation par des questions qui peuvent vous ouvrir à des solutions, comme par exemple :

- Pouvez-vous trouver une solution de remplacement, par exemple faire enregistrer vos réunions par un ami pour pouvoir y « participer » en différé ?
- Accepteriez-vous d'aller à une autre église qui pratique des réunions un autre jour ?
- Pourquoi ce dilemme vous affecte-t-il autant ?
- Pensez-vous que votre vie spirituelle risque d'en être affectée ?
- Ces difficultés peuvent-elle provenir du « qu'en dira-t-on » de votre absence aux réunions ?

Dans certains corps de métiers, les employés sont dans l'obligation de travailler le dimanche. Peut-être pourriez-vous parler avec l'un d'entre eux pour savoir comment il vit la chose ?

Si aucune solution ne vous paraît acceptable et que le fait de ne pas aller à l'église est un cas de conscience grave, le fait que les heures soient payées ou pas ne résoudra pas le problème.

Je vous conseille :

- d'abord de trouver un emploi qui vous permette d'être en accord avec votre conscience,

- puis de donner à votre employeur votre préavis de démission.

Charles

Coquerel

NDLR : L'objectif d'ACSER est de permettre à chacun de vivre dans de bonnes conditions sa vie professionnelle et personnelle. Pour en savoir plus, visitez : www.acser.org

ACSER

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



148 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. ©

2022 - www.topchretien.com